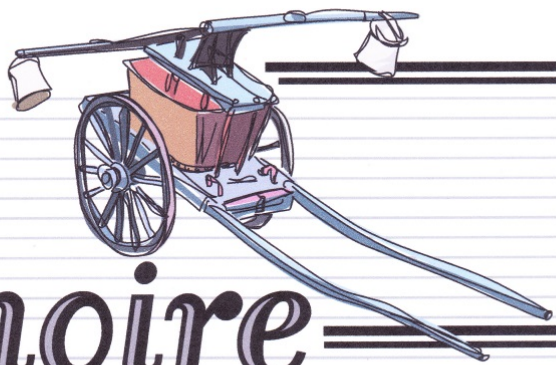


# Les Passeurs de Mémoire



LA ROCHE-DE-RAME

*Quand tu ne sais pas où tu vas, arrête-toi, retourne-toi et regarde d'où tu viens.*

*Publication de l'association **Passeurs de mémoire Rouchoun patoisant**  
de La Roche-de-Rame*

## LES INONDATIONS DE JUIN 1957 A LA ROCHE-DE-RAME

### tome 3 : LES ARCHIVES

Les documents que nous avons exploités sont issus des archives communales et des archives départementales. Pour celles-ci les origines sont diverses et sans prétendre être exhaustifs nous pouvons citer : la Préfecture et la Sous-Préfecture des Hautes-Alpes, la Direction départementale de l'équipement, le Service des Ponts et Chaussées, la Direction départementale des territoires, l'Administration des Eaux et Forêts, la Direction départementale de l'agriculture, le Service des Ponts et Chaussées.

Ces documents ne remettent pas en cause les témoignages que vous avez pu lire dans le premier et le deuxième tomes, ils ne sont cités que pour montrer de façon factuelle comment cette catastrophe a été appréhendée et traitée par quelques services officiels. Il ne s'agit en aucune façon de commentaires venant de nous.

En préambule voici quelques extraits du rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Hautes-Alpes daté du 10 juillet 1957 :

*"Dans la nuit du 13 au 14 juin 1957 un certain nombre de rivières ont eu une crue d'une ampleur absolument exceptionnelle.*

*La route GAP-BRIANÇON était totalement coupée en plusieurs points. Au bout de quelques heures il était néanmoins possible de passer par REOTIER et PALLON.*

*La voie ferrée GAP-BRIANÇON était coupée.*

*Les lignes électriques et communications téléphoniques étaient coupées.*

*Des dégâts immenses étaient décelés sur les routes et les ponts, dans les villages atteints par les eaux, dans les terrains cultivés."*

### RAPPEL DE QUELQUES DATES

Même si cela est bien connu il nous a paru intéressant de rappeler quelques dates se rapportant aux inondations du torrent de La Fare des 14 et 15 juin 1957. Ainsi parmi les autres faits marquants qui jalonnent l'histoire de cette catastrophe on peut noter :

**matin du 13 juin** : tous les riverains des torrents sont en état d'alerte, en effet aux pluies incessantes des derniers jours ont succédé de violents orages accompagnés d'un vent du Sud extrêmement chaud risquant d'accélérer la fonte des neiges.

**14 juin** : un bilan provisoire peut être dressé et apparaît comme catastrophique, la RN 94 est coupée à La Roche-de-Rame où de nombreuses maisons sont déjà envahies par les eaux.

**soir du 14 juin** : les premiers éléments du 4<sup>ème</sup> Génie arrivés de Briançon sont dirigés sur Mont Dauphin et La Roche-de-Rame afin de protéger les lieux habités.

**18 juin** : rétablissement de la circulation sur la RN 94 à La Roche-de-Rame

**3 juillet** : réunion du Conseil municipal qui évalue les pertes subies par la commune (voir paragraphe ci-dessous) et qui décide de demander un acompte d'urgence

**6 juillet** : la circulation dans la traversée de La Roche-de-Rame est qualifiée de malaisée malgré le déblaiement de la chaussée et le tablier provisoire du pont. Le curage du torrent de La Fare est toujours en cours.

**16 juillet** : l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées demande des récompenses exceptionnelles en faveur des agents les plus méritants, parmi ceux-ci M. Allard conducteur de chantiers à l'Argentière qui a conduit de manière très énergique le chantier de rétablissement de la circulation sur la RN 94 à La Roche de Rame évitant ainsi un détour très difficile.

**31 juillet** : déblaiement terminé, tablier consolidé, curage du lit aux abords de l'ouvrage terminé, circulation normale sur l'ensemble du parcours, trois ponts ont été réparés provisoirement.

**Juillet** : le Préfet arrête que les industriels, commerçants, agriculteurs, artisans et propriétaires ruraux sinistrés pourront bénéficier des facilités de crédit prévus par la loi pour la réparation des dégâts causés aux bâtiments industriels, commerciaux, agricoles et ruraux, récoltes, cultures et cheptel. La commune de La Roche de Rame fait partie des communes concernées.

**Juillet** : note du Sous-préfet au Préfet : liste de ceux qui se sont particulièrement distingués ; en ce qui concerne les élus il faut citer tout particulièrement M Abeil, maire de La Roche de Rame qui n'a pris un moment de repos que lorsque le torrent de La Fare n'a plus été une menace pour les maisons de sa commune.

**5 octobre** : réunion du Conseil municipal qui décide de demander le concours de l'Administration des Ponts et Chaussées pour établir le devis des travaux restant à exécuter.

**10 octobre** : en réponse à une demande du Préfet, le Sous-préfet de Briançon propose d'adresser des félicitations à MM. Martin Raymond et Jean Rebatet pour la remise en état de la route forestière du Lauzet emportée par le torrent de Bouchouse.

**23 novembre** : réunion du Conseil municipal qui approuve les dispositions du Conseil Général qui propose le paiement direct par ses soins des travaux d'urgence engagés par la commune. En contrepartie le Conseil municipal accepte que soient versés directement au département les crédits qui pourraient être accordés par l'Etat.

**21 mars 1958** : réunion du Conseil municipal qui demande le concours du Service des Eaux et Forêts pour travaux de défense du village contre le torrent de La Fare : surélévation des deux digues latérales du torrent, construction d'une digue neuve de 200 m de long en rive droite, réparation des digues et seuils existants endommagés.

**18 avril 1958** : considérant que les travaux demandés par la commune de La Roche de Rame ne s'élèvent qu'à 24 millions de francs (*sic*) le Préfet arrête que le Service des Ponts et Chaussées est autorisé à prêter son concours pour l'étude et la réalisation de ces travaux et approuve le projet.

**23 novembre 1961** : le maire sollicite le versement du solde de la subvention départementale pour les digues du torrent de La Fare.

## ESTIMATIONS ET REPARATIONS DES DEGATS

Les chiffres reportés sont ceux qui apparaissent dans les documents officiels consultés, les monnaies sont celles en vigueur à la date du document. Il n'est pas inutile de rappeler que le 27 décembre 1958 il est décidé de créer le franc lourd ou nouveau franc (NF) qui sera mis en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et qui vaut 100 anciens francs. Il deviendra le franc le 1<sup>er</sup> janvier 1963.

Dans son rapport cité plus haut l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées estime les dégâts à :

Routes nationales : 3 560 millions de francs

Digues : 620 millions de francs

Route départementale CD38 à La Roche-de-Rame : 35 millions de francs

Voirie vicinale à La Roche-de-Rame : 12 millions de Francs

Pour comprendre ce dernier chiffre voici le mode d'évaluation des travaux utilisé par le service des Ponts et Chaussées pour la voirie vicinale :

Reconstruction sur un tracé nouveau : 4 000 000 de francs par kilomètre

Réfection totale sur itinéraire ancien : 3 000 000 de francs par kilomètre

Réfection sur une plateforme encore existante : 1 800 000 francs par kilomètre

Restauration de la chaussée, des fossés : 600 000 francs par kilomètre

Pont de charpente à une voie pour passage de véhicules très lourds de portée 10 à 30 mètres : 1 500 000 à 6 000 000 de francs

Passerelle en bois pour passage de véhicules légers de portée 6 à 15 mètres : 500 000 à 1 500 000 de francs.

Lors de la séance du **3 juillet 1957** le Conseil municipal de La Roche-de-Rame estime :

- les pertes subies par la commune à 9 200 000 francs comprenant les dégâts aux routes forestières : 1 500 000 francs, aux chemins ruraux : 4 100 000 francs, à l'adduction d'eau, lavoirs, canaux d'arrosage : 2 000 000 francs, à la digue du torrent 1 000 000 francs, aux bâtiments communaux : 600 000 francs,

- les pertes subies par les particuliers : terres emportées, terres engravées (vergers notamment), maisons ébranlées partiellement détruites, rez-de-chaussée envahis par la boue d'où mobilier et parquets détruits, marchandises impropres à la consommation à environ 37 000 000 de francs

- les dégâts à la route forestière du Lauzet à 3 000 000 de francs.

Le **31 janvier 1958** et suite à la délibération du Conseil Général du **14 novembre 1957** au cours de laquelle le département s'est substitué aux communes intéressées le Préfet des Hautes-Alpes autorise le Service des Ponts et Chaussées à prêter son concours aux communes indiquées pour l'exécution, la surveillance et le règlement des travaux d'urgence entrepris à la suite des inondations de Juin 1957.

Dans l'arrêté préfectoral il est mentionné pour la commune de La Roche-de-Rame qu'une délibération du **23 novembre 1957**, approuvée le **21 décembre 1957** estime le montant à titre indicatif des travaux à :

voirie rurale et urbaine : 14 000 000 frs

réseau d'eau et d'égouts : 300 000 frs

défense des lieux habités : 5 000 000 frs

réparation des bâtiments communaux : 1 600 000 frs

Dans un autre mémoire l'Ingénieur des Ponts et Chaussée rappelle que pour l'année 1958 le Gouvernement a consacré 1 milliard de francs à la réparation des dégâts causés par les inondations de 1957 aux voiries locales et que le département des Hautes-Alpes a bénéficié à ce titre d'une dotation de 600 millions.

## SECOURS D'EXTREME URGENCE

En juillet 1957 les Ponts et Chaussées rédigent pour La Roche-de-Rame quatre devis estimatifs des réparations urgentes à entreprendre. Nous les reproduisons *in extenso* car ils sont porteurs d'informations qui nous semblent intéressantes même si la quantité de chiffres peut paraître indigeste (les prix sont en francs) :

Village de La Roche de Rame

Engrèvement important dans les apports du torrent de La Fare, épaisseur variant de 0,50 m à 1,50 m. Déblaiement déjà exécuté aux 8/10<sup>ème</sup> environ, sera achevé avant octobre

bulldozer 30 jours à 50 000	1 500 000
-----------------------------	-----------

pelles 1000 h à 3 000 de moyenne	3 000 000
----------------------------------	-----------

camions 2500 h à 1 800 de moyenne	4 500 000
-----------------------------------	-----------

manœuvres 1500 h à 350	525 000
------------------------	---------

imprévus	475 000
----------	---------

Total	10 000 000
-------	------------

Commune de La Roche de Rame Chemin Vicinal N°2

Emporté sur 200 m par le torrent de La Fare, brèches importantes à remblayer, travaux déjà exécutés aux 9/10<sup>ème</sup>, terminés avant octobre

bulldozer 2 jours à 50 000	100 000
----------------------------	---------

pelles 20 h à 3 000	60 000
---------------------	--------

camions 60 h à 1 800	108 000
gabions de protection contre le torrent de La Fare 200 m <sup>3</sup> à 5 000	1 000 000
imprévus	232 000
Total	1 500 000

#### Chemin Départemental 38 à La Roche de Rame

Section longeant le torrent de La Fare. Engrèvement très important ou brèches très profondes et très larges. Chemin entièrement détruit sur 800 m de longueur. Trois ponts en poutrelles métalliques et platelage bois détruits (6 m d'ouverture). Déblaiement achevé aux 8/10<sup>ème</sup>, ponts en cours de réfection. Les travaux seront achevés avant octobre.

bulldozer 150 h à 5 000 de moyenne	750 000
pelles 250 h à 3 000 de moyenne	750 000
camions 750 h à 1 800 de moyenne	1 350 000
manœuvres 500 h à 350	175 000
reconstruction des ponts 3 x 500 000	1 500 000
imprévus	475 000
Total	5 000 000

#### Chemin rural du Lauzet à La Roche de Rame

Nombreux éboulements à déblayer au bulldozer. Main d'œuvre de nettoyage tout le long du parcours (2,500 km). Reconstruction de trois ponts en bois détruits par le torrent de La Fare et ses affluents. Réfection des ponceaux en cours par les Eaux et Forêts. Déblaiement à exécuter en amont. Sera terminé avant octobre.

15 journées de bulldozer à 50 000	750 000
3 ponceaux bois à 300 000 chacun	900 000
1500 h de manœuvres à 350	525 000
gabions de protection en divers points 100 m <sup>3</sup> à 5 000	500 000
imprévus	325 000
Total	3 000 000

Dès le deuxième semestre de 1957 les montants des travaux engagés pour venir en aide aux communes sinistrées sont très importants. Pour La Roche-de-Rame nous pouvons citer :

voirie vicinale : 1 842 103 frs
voirie urbaine : 9 897 112 frs
voirie rurale : 1 952 891 frs
école : 1 500 000 frs
réparation de chaussée (terminée) : 2 102 551 frs

#### Réunion du Comité départemental d'aide aux populations victimes des inondations

Le Préfet des Hautes-Alpes convoque les maires (dont celui de La Roche-de-Rame) à participer à une réunion le 21 décembre 1957 du Comité départemental d'aide aux populations victime des inondations de juin 1957 pour examiner sur quelles bases pourraient être réparties les sommes recueillies. Voici quelques extraits du compte-rendu de cette réunion.

Les crédits et dépenses prévus sont :

Crédits :	
Ministère de l'Intérieur	42 915 000 frs
Budget départemental	3 000 000 frs
Dépenses :	
Hébergement et ravitaillement des sinistrés	3 000 000 frs
Travailleurs bénévoles (transport, hébergement, nourriture)	7 000 000 frs
Transports (ravitaillement, matériaux, marchandises, hors transports par hélicoptères)	3 000 000 frs
Fourniture de matériel et matériaux d'urgence aux communes	3 000 000 frs
Prestations de service dues aux communes	3 000 000 frs

Aide aux agriculteurs	10 000 000 frs
Remise en état des terres de cultures	15 000 000 frs

Il reste 1 400 000 frs qui serviront à payer des notes en retard.

En dehors de ces crédits, divers dons en argent ou en nature ont été attribués directement par divers organismes. Nous les rappelons pour montrer l'élan de générosité qu'a entraîné cette catastrophe :

"Europe 1"	1 300 000 frs
"périodique Elle"	2 000 000 frs
Anciens combattants et AMAC	1 500 000 frs
UDCA	700 000 frs
Chambre des Métiers	1 200 000 frs
Mutuelle de l'Enseignement	400 000 frs
Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics	2 500 000 frs
Caisse d'épargne de Briançon	2 000 000 frs
Fédération du bois	200 000 frs
Chambre syndicale de la sidérurgie	100 000 frs
Syndicat d'initiative du Queyras (collecte)	2 500 000 frs
Allocations familiales du régime général	60 000 à 400 000 frs par famille allocataire sinistrée

Enfin et sans entrer dans le détail, des secours en nature ont été distribués par les organisations suivantes :

Lion's Club, Rotary de Briançon, Cimade, Secours catholique, Croix rouge de Briançon et de Grenoble, Journal Le Dauphiné Libéré, Salon de la vie collective, Agriculteurs italiens du Val Pellice, Organisations professionnelles agricoles, Maison Bernard, Maison Continental, Ciments Lafarge, Centre national de l'enfance.

Après un long échange de vues, le Comité départemental a décidé d'accepter les propositions faites par le Préfet et les maires des régions sinistrées ont donné leur accord à la décision du Conseil départemental. Voici un bref résumé des attendus et propositions du Préfet :

- on peut déclarer qu'il n'existe plus, depuis longtemps, de famille qui n'ait été secourue avec les moyens dont nous disposons,
- la seule question qui se pose maintenant est la reconstruction des habitations principales détruites ou partiellement endommagées, les premières en priorité, à la condition qu'elles constituent des habitations principales et qu'elles soient reconstruites sur place, le préfet propose d'affecter les 23 millions collectés par lui à aider les propriétaires pour cela,
- l'Etat et les Collectivités Publiques doivent assurer le rétablissement définitif des voies de communication, des ponts et ouvrages d'art, de la protection des routes et des villages par des digues.

**Le 4 janvier 1958**, le Trésorier-Payeur Général après accord du préfet des Hautes-Alpes, demande au Comité Départemental d'attribuer des dons à différentes communes et en particulier 350 000 frs à La Roche-de-Rame.

### SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Les subventions allouées aux particuliers ont deux origines : le département et la chambre d'agriculture.

Les premières font l'objet de dossiers individuels de demande et elles ont pour but, suivant la terminologie officielle, soit d'aider à la réparation des dommages aux immeubles bâtis d'habitation et professionnels, des dommages professionnels et des dommages aux meubles meublants, soit d'aider à la réparation des dommages aux immeubles agricoles non bâtis. Pour des questions de confidentialité nous ne parlerons pas du contenu de ces dossiers mais nous pouvons indiquer que pour la première catégorie de dommages 28 dossiers ont été déposés et pour la seconde catégorie ce sont 38 dossiers qui ont été déposés.

Les secondes font également l'objet de dossiers individuels de déclaration de sinistre agricole. Là encore nous ne dévoilerons pas le contenu de ces documents, nous nous contenterons de donner des informations globales. L'intérêt de ces dossiers, au nombre de 28, réside dans le fait qu'ils indiquent pour chaque exploitation sa caractéristique avant le sinistre : inventaire des terres agricoles et inventaire du cheptel. C'est ainsi que la surface totale des terres de ces exploitations s'élève à 43ha 87a 7ca dont 16ha 21a 36ca de terres labourables, 9ha 61ca de terres en prairies et 3ha 49a 59ca de terres en parcours. Quant au cheptel il est de 8 animaux de trait (cheval, mulet, mule, âne), 3 vaches laitières, 3 génisses, 103 brebis, 28 agneaux et 7 chèvres. Il s'agit d'inventaires avant sinistre et bien entendu la totalité de ces terres et du cheptel n'a pas été impacté par la catastrophe.

### **CONCLUSIONS**

En conclusion nous avons souhaité à travers tous ces chiffres faire prendre conscience de l'ampleur de la catastrophe pour nombre d'habitants de la commune et des aides diverses qui ont permis de surmonter cette épreuve sans précédent dans l'histoire récente.

### **REMERCIEMENTS**

Nous devons vivement remercier FEBVRE Edwige assistante de conservation aux Archives départementales des Hautes-Alpes à qui nous devons la liste des références des cotes traitant des inondations de 1957 et plus spécifiquement celles relatives à la commune de La Roche-de-Rame.